

LE BULLETIN

DE LA FRANCHISE & DES RESEAUX COMMERCIAUX

du groupe CHOISIR SA FRANCHISE | AVRIL 2012 | N°3

Chef d'entreprise, pourquoi pas vous ?

Devenir franchisee Body'minute : réseau de franchise d'instituts de beauté



A la suite de l'étude de notoriété réalisée en décembre 2010 par la TNS SOFRES, il s'avère que, entre 18 et 45 ans, plus d'une femme sur deux, estime que **Body'minute** est une enseigne sérieuse, travaillant avec des esthéticiennes professionnelles et garantissant à ses clientes une hygiène parfaite. Une tendance d'opinion confirmée par les faits, puisque l'ensemble des esthéticiennes du réseau de franchise des instituts de beauté **Body'minute** sort diplômé de l'école de formation interne, dans laquelle est dispensée une formation technique spécifique assurant un niveau de compétence optimal.

Body'minute, un réseau de franchise en pleine expansion !

L'enseigne **Body'minute** a été créée en 1997 par Jean-Christophe David. Aujourd'hui, le réseau de franchise **Body'minute** compte 270 instituts de beauté en France et une cinquantaine dans le monde (Luxembourg, Belgique, Portugal, Espagne, USA) ; chaque mois 10 000 nouvelles clientes viennent grossir les rangs des 300 000 clientes déjà abonnées.

La réussite du concept repose sur une offre de prestations de qualité proposée à des prix très attractifs, s'adressant plus spécifiquement aux femmes actives qui veulent profiter d'un temps libre entre deux rendez-vous professionnels pour se rendre dans l'institut de beauté **Body'minute** de leur choix, sans avoir à prendre de rendez-vous préalable.

Les prestations dispensées par les instituts de beauté **Body'minute** vont de la relaxation aux UV, en passant par tous les soins du corps et du visage ; une offre qui s'étoffe régulièrement de nouveaux soins innovants, et est complétée par des produits de soins et de beauté exclusifs proposés à des prix toujours très attractifs.

Dans l'objectif d'atteindre 350 instituts de beauté à la fin de l'année 2012, l'enseigne **Body'minute** ouvre son réseau à de nouvelles franchises. Et si la motivation et le désir de s'investir dans l'univers du bien-être et de l'esthétique **Body'minute** sont essentiels, il est également très important que les candidates à la franchise possèdent, expériences à l'appui, de sérieuses compétences dans la gestion et le management. Du projet d'ouverture de l'institut de beauté à l'exercice au quotidien de l'activité, l'accompagnement proposé par la franchise **Body'minute** est bien rôdé.

Avant ouverture : étude de chalandise, recherche du local, négociation du bail, montage du plan de financement et du dossier de banque, accompagnement travaux pour mise aux normes du franchiseur, formation complète de 8 semaines de la franchisee (marketing / communication / vente / management...), formation de l'équipe, publicité de lancement ... Pendant toute la durée du contrat de franchise (7 ans), l'accompagnement est continu et multifformes grâce aux services juridique, communication, marketing, comptabilité, produits..., et à l'animation réseau des 4 animatrices, qui assurent le suivi des franchisees et organisent les tables rondes régionales et le séminaire national annuel.

La politique de prix modérés et des prestations dispensées sans rendez-vous (prestations identiques dans tous les instituts de beauté **Body'minute**) réussit à maintenir la progression de l'activité de l'enseigne qui n'est pas affectée par le contexte de crise économique actuelle. L'importance du budget annuel de publicité (2,5 millions d'euros en 2011 pour une présence sur plus de 25 pages dans la presse féminine nationale, un sponsoring Desperate Housewives sur M6, etc.) n'y est sans doute pas étranger.

A noter que le franchiseur prend à sa charge la totalité des dépenses de publicité nationale. Par ailleurs, le montant de la redevance versée par les franchisees **Body'minute** est fixé à 39,80€ HT par mois et par cabine. Pour information, le Chiffre d'Affaires moyen d'un institut de beauté en franchise après 2 années d'exercice est de 250 000€.